



Signature d'acte authentique tres retardée

Par **jacou9**, le **08/06/2009** à **09:36**

Bonjour, rnle 21 11 08 j'ai signé un sous seing privé pour la vente d'appartement avec comme date limite pour la signature authentique le 31 03 09 .A ce jour mon notaire me dit que c'est normal vu les difficultés pour obtenir un pret qu'a rencontré l'acheteur. Ai je un quelconque recours?